Le Prophète (sur lui la paix et le salut) lui acheta un chameau, il le pesa pour lui et ajouta à son poids.

Jâbir (qu'Allah l'agrée) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) lui acheta un chameau, il le pesa pour lui et ajouta à son poids.
[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Ce hadith a une histoire. Ici, elle est résumée. « Le Prophète (sur lui la paix et le salut) lui acheta un chameau, il le pesa pour lui et ajouta à son poids. » C'est-à-dire : le Prophète (sur lui la paix et le salut) acheta à Jâbir (qu'Allah l'agrée) un chameau. « Il le pesa pour lui » signifie que le Prophète (sur lui la paix et le salut) estima pour lui la valeur du chameau. Cette tournure a pour objectif la concision car, en réalité, c'est Bilâl (qu'Allah l'agrée) qui estima le prix du chameau sous ordre du Prophète (sur lui la paix et le salut) comme mentionné dans la version originale du hadith qui dit : « Le Prophète (sur lui la paix et le salut) ordonna à Bilâl (qu'Allah l'agrée) de me l'estimer à une « Uqiyah » [qui correspond à une once d'argent ou à 40 dirhâms], Bilâl (qu'Allah l'agrée) pesa pour moi et ajouta à son poids dans la balance. » C'est-à-dire qu'il a versé à Jâbir (qu'Allah l'agrée) plus que la valeur de son chameau ne le méritait. Par ailleurs, avant, les musulmans se payaient en pesant la monnaie et non en comptant les pièces. Il arrivait parfois qu'ils comptent les pièces mais, la plupart du temps, ils payaient en les pesant.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/4231